

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Subvention à
l'association Cap
Sciences –
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme GRANJEON à Mme LOUKOMBO SENG
Mme MILLORIT à M. NAFFRICHOUX
M. BAGILET à M. GALAN
Mme C. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école Pierre et Marie Curie a bénéficié d'une rénovation visant à créer les conditions d'un pôle d'excellence à dominante scientifique.

Une structure autonome dénommée « Coté Sciences » occupant une partie des locaux de l'école, a été mise en place selon un concept développé et déposé par l'association « Cap Sciences ».

L'objectif est d'apporter la démarche scientifique au plus près des floiracais dans les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ainsi qu'auprès du plus large public possible sur la rive droite.

Une convention de partenariat entre la Ville de Floirac, l'association « Cap Sciences » et l'Education Nationale, a été signée le 20 juin 2017.

La Ville de Floirac est sollicitée pour un financement de 10 000 € pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Education, réunie le 26 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement de la subvention de 10 000 € à l'association « Cap Sciences » pour 2018.

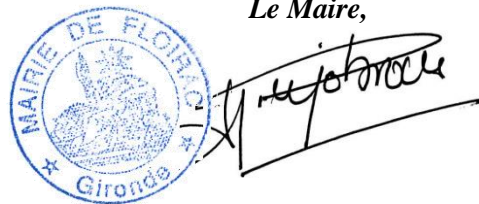
DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de la commune.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 5 AVRIL 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	